

LES 1000 PALISSES, UN PROJET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AOC COGNAC

PAR LA MAISON HENNESSY



PORTEUR DE PROJET

Jas Hennessy & Co (groupe LVMH)

PARTENAIRES

Vitinnov
Chambres d'agriculture Charente et Charente-Maritime
LPO
Prom'haies
CETEF
Charente Eaux
EPTB Charente
BNIC

TYPE D'IMPLICATION DE L'ENTREPRISE

Amélioration des pratiques sur la chaîne de valeur

LOCALISATION

AOC Cognac, Charente & Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine



CALENDRIER

2020 : Construction du projet
2021-2031 : Plantations d'arbres et de haies

DÉFI SOCIÉTAL CIBLÉ

Adaptation au changement climatique

TYPE DE SfN

Restauration d'écosystèmes dégradés

MOYENS MOBILISÉS

- Financement de l'essentiel du projet par la Maison Hennessy : les études techniques et scientifiques, la cartographie des parcelles, les plants ainsi que les fournitures.
- Prise en charge de la plantation et de l'entretien par les viticulteurs partenaires de l'entreprise.
- Prise en charge d'une partie des financements par les collectivités locales : pour les actions qui s'inscrivent dans des politiques locales.

OBJECTIFS DU PROJET

→ Vis-à-vis du défi sociétal ciblé

Développer des systèmes de production vitivinicoles résilients face aux conséquences du changement climatique qui affectent la production, par la création de microclimats sur les parcelles de vignes.

→ Vis-à-vis de la biodiversité

Reconstituer les trames vertes et bleues afin de retrouver une biodiversité riche et diversifiée.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les changements climatiques impactent la production vitivinicole du territoire de l'AOC Cognac depuis plusieurs années. En effet, les événements climatiques extrêmes comme le gel et la grêle se font de plus en plus fréquents en hiver ou bien se manifestent également au printemps. Les températures sont également de plus en plus chaudes en été. Ce dernier phénomène avance la maturité du raisin et réduit le cycle végétatif de la vigne.

La Maison Hennessy et ses viticulteurs partenaires, qui représentent près de la moitié de l'AOC Cognac, sont particulièrement sensibles à cette problématique et s'engagent depuis plusieurs années à limiter les impacts de leur production sur l'environnement en cherchant également des moyens pour atténuer les effets du changement climatique et adapter leur production. La Maison Hennessy s'est ainsi donné pour objectif d'accompagner 100% de ses viticulteurs partenaires à obtenir la certification Cognac & HVE (Haute Valeur Environnementale) d'ici 2025. Cette certification repose sur 6 enjeux : la pérennité du vignoble ; la protection de l'environnement (et notamment de la biodiversité) ; la maîtrise des produits phytosanitaires ; la gestion des effluents vitivinicoles ; la formation, la santé et la sécurité ; la relation entre les viticulteurs et leur voisinage. L'accompagnement des premiers viticulteurs certifiés a mis en exergue une perte des continuités écologiques sur le territoire, conséquence des remembrements réalisés sur le territoire ces 50 dernières années. Ce constat a incité l'entreprise à mener le projet des 1000 palisses pour aller plus loin dans sa démarche.

ACTIONS MENÉES

Un Comité de suivi composé de partenaires viticulteurs volontaires a identifié trois zones pilotes représentatives des exploitations de l'AOC Cognac. Les actions déployées sur ces zones pilotes consistent à développer les pratiques agroforestières, en réintégrant arbres et haies au sein des parcelles avec pour objectif de planter l'équivalent de 100 km de haies chaque année pendant 10 ans. Pour cela, l'entreprise prévoit notamment d'effectuer des plantations de haies autour des parcelles et en intra parcellaires ainsi que d'arbres isolés. Ceci sera réalisé en s'appuyant sur les connaissances des partenaires experts de la trame verte et bleue et sur les cartes IGN de l'AOC Cognac des dernières décennies pour pouvoir reconstituer les continuités écologiques. Les arbres plantés seront des essences locales et diversifiées, et l'entreprise souhaite privilégier la marque Végétal Local. Ces actions seront ensuite adaptées et répliquées par d'autres viticulteurs partenaires, en fonction de leurs besoins et moyens ainsi que des enjeux de la trame verte et bleue.

RÉSULTATS

→ Bénéfices face au défi sociétal ciblé

Les plantations de haies extra et intra parcellaires et d'arbres isolés ont vocation à protéger la vigne en limitant les impacts du gel, de la grêle, des vents chauds et des rayonnements solaires. La plantation d'arbres et de haies amplifie les synergies entre la vigne et la biodiversité, améliorant notamment la qualité du sol, indispensable pour une production vitivinicole durable.

Des indicateurs sont en cours de définition pour témoigner de l'efficacité des actions menées vis-à-vis de l'adaptation de la production aux effets du changement climatique.

→ Bénéfices pour la biodiversité

La plantation d'arbres, de petits bosquets et de haies permettra de reconstituer les continuités écologiques sur le territoire de l'AOC Cognac. Il est notamment attendu que les haies et les arbres isolés sur les parcelles offrent de nouveaux habitats aux oiseaux, aux reptiles, aux pollinisateurs, aux chiroptères ainsi qu'à la microfaune du sol. La présence d'auxiliaires de culture permet de limiter voire de supprimer l'utilisation de pesticides de synthèse.

CONFORMITÉ AUX AUTRES CRITÈRES DU STANDARD

- Le projet a été conçu à une échelle spatio-temporelle pertinente. Si les plantations se font en priorité sur les terres des viticulteurs partenaires de la Maison Hennessy, l'entreprise souhaite mobiliser les autres viticulteurs de l'AOC Cognac dont les parcelles pourraient venir compléter les continuités écologiques du territoire.
- La répartition des coûts du projet permet de rendre accessible à tous les viticulteurs partenaires le déploiement de pratiques agroforestières sur leurs parcelles. La Maison Hennessy apporte l'essentiel du financement, elle prend ainsi à sa charge les différentes études à mener en amont sur les plantations (études scientifiques et techniques, cartographies...), l'achat des plants ainsi que les protections des plants et le paillage. Les viticulteurs partenaires sont responsables quant à eux de la plantation des haies ainsi que de leur entretien.
- Le projet permet une gouvernance inclusive, en associant les viticulteurs mais également diverses structures qui font partie du Comité d'experts biodiversité tel que la LPO, Prom'haies, Charente Eaux ou encore les chambres d'agriculture. Des partenaires techniques ont également été sollicités, comme Vitinnov.
- Le projet est conçu de manière adaptative : des indicateurs et des protocoles de suivis sont en cours d'élaboration. De plus, des zones pilotes prioritaires ont été identifiées pour évaluer les actions à répliquer ou non sur les autres parcelles.

LES CO-BÉNÉFICES INDUITS

- Le projet apporte des bénéfices pour le territoire en reconstituant les aspects paysagers ayant disparu suite aux remembrements. Il complète les actions menées par les collectivités pour la reconstitution du paysage bocager dans la région.
- Le projet permet de sensibiliser les viticulteurs mais aussi les habitants à l'importance des haies sur le territoire et plus spécifiquement dans les espaces agricoles.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- L'implication des divers acteurs dès l'amont du projet, notamment avec la création d'un comité d'experts biodiversité, a permis de concevoir un projet ambitieux et pertinent.
- L'accompagnement technique et financier des viticulteurs permet de lever un certain nombre de freins au déploiement de pratiques agroforestières et d'adapter les actions menées en fonction des moyens des viticulteurs.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réintégration de l'arbre au sein des exploitations agricoles peut être perçue comme un retour en arrière pour certains viticulteurs. En effet, depuis les années 1960 la plantation et l'entretien d'arbres et de haies ont souvent été perçus comme une perte de temps. Pour lever ces appréhensions, l'entreprise accorde un rôle important à la sensibilisation de ses agriculteurs partenaires.

LES PERSPECTIVES

- Des objectifs spécifiques sur certaines espèces ainsi que des indicateurs de suivis associés sont en cours de définition.
- Des réflexions sont également en cours sur d'autres actions à mener, notamment sur le volet de la qualité de l'eau.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Étudier plus spécifiquement les retombées économiques des actions menées avec les viticulteurs.
- Impliquer les futures générations de viticulteurs : ateliers de sensibilisation ou participation à la plantation par des étudiants par exemple.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

→ www.hennessy.com